

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE :

La Société IBERIA LINEAS AEREAS DE ESPANA SOCIEDAD ANONIMA OPERADORA (Compagnie IBERIA) société de droit espagnol au capital de 712.110.387 € immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 530 018 159 (venant aux droits de la société IBERIA LINEAS AEREAS DE ESPANA immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 652 034 281) dont le siège social est Martínez Villergas n° 49– MADRID (ESPAGNE) prise en la personne de son représentant légal en France.

Ci-après « La Compagnie IBERIA ».

D'une part,

ET :

Madame _____, née le _____ à _____, de nationalité Française, et demeurant _____ 15 PARIS

Ci-après « Madame _____ »

D'autre part,

IL A ETE RAPPELE CE QUI SUIIT :

Madame _____ a réservé un billet d'avion IBERIA au départ de PARIS et à destination SAINT-DOMINGUE.

En raison de l'annulation du vol IB 6501 reliant MADRID à SAINT-DOMINGUE le 10 mars 2017, Madame _____ est arrivée à sa destination finale avec deux heures et 34 minutes de retard de retard.

Dans ces conditions, Madame _____ a intenté une action à l'encontre de la société IBERIA par déclaration au greffe du Tribunal d'instance de IVRY en date du 30 mai 2018, afin de voir condamner la compagnie aérienne à l'indemniser de son préjudice.

Néanmoins les parties se sont rapprochées et, se consentant des concessions réciproques, ont décidé de régler ce litige conformément aux stipulations de la présente transaction.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1^{er} :

La Compagnie IBERIA s'engage à verser à Madame _____ à la signature des présentes, la somme globale, forfaitaire et définitive de 400 €, au titre de son préjudice, par chèque libellé

à l'ordre de la CARPA, et qui lui sera transmis, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Un exemplaire du protocole dûment régularisé par les parties sera également adressé.

Afin d'établir le chèque précité, Madame _____, communiquera au Conseil de la Société IBERIA, Maître Antonio ALONSO (91 Rue de Miromesnil, 75008 PARIS), les deux exemplaires du présent protocole dûment paraphés et signés par elle, ainsi que la copie de sa carte d'identité ou de son passeport.

Article 2 :

Madame _____ s'engage irrévocablement à se désister de son instance et de son action contre IBERIA engagée par déclaration au Greffe du Tribunal d'Instance de NICE en date du 26 juin 2018 et à renoncer à toute demande et action à l'encontre d'IBERIA, société qui a opéré le vol qui a subi l'incident.

A cet égard, Madame _____ s'engage irrévocablement à adresser par l'intermédiaire de son conseil au Greffe du Tribunal, dès parfait encaissement du chèque précité, un courrier de désistement d'instance et d'action, dont une copie sera adressée au Conseil de la Compagnie IBERIA.

Article 3 :

Sous réserve de l'exécution intégrale du présent accord intervenu librement après négociation, et celui-ci réglant définitivement le litige sus rappelé sans exception ni réserve, les parties soussignées, renoncent irrévocablement à tous autres droits, actions ou indemnités de quelque nature que ce soit.

La présente transaction règle définitivement le litige intervenu entre les parties et ce, conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil et notamment de l'article 2052 dudit Code aux termes duquel la transaction a, entre les parties, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

Fait à MADRID le _____ et à PARIS le _____

En deux exemplaires originaux,

La Société IBERIA

Madame _____

(Faire précéder la signature des mentions manuscrites « lu et approuvé » et « bon pour transaction ».)